

ASSOCIATION MYRMIDON SQUAD – FITNESS FONCTIONNEL

Association loi 1901 – RNA n° W514004107

Siège social : 40 Faubourg Léon Bourgeois, 51300 Vitry-le-François

Adresse de pratique (« la box ») : 30 Faubourg de Châlons, 51300 Vitry-le-François

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE RÉGULARISATION

(Assemblée faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026 réunie sans quorum)

Date : 29 avril 2026

Heure d'ouverture de séance : 16h15

Lieu : Adresse de pratique (« la box »), 30 Faubourg de Châlons, 51300 Vitry-le-François

Président de séance : Hugo Claudepierre, Président de l'association

Secrétaire de séance : Laetitia Claudepierre

Objet de la réunion

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026 a réuni 31 membres présents et 10 membres représentés, soit un total de 41 membres. Le quorum statutaire n'ayant pas été atteint, les points de l'ordre du jour — rapport moral, rapport d'activité, rapport financier et comptes de l'exercice 2025, affectation du résultat et budget prévisionnel 2025/2026 — n'ont pu être soumis à un vote formel et ont été présentés à titre purement informatif.

La présente réunion a pour unique objet de soumettre formellement au vote des membres présents les résolutions correspondantes. Conformément aux statuts de l'association, une assemblée réunie sur seconde convocation délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents, sans condition de quorum.

I. Délibérations

Les rapports ayant déjà été présentés à titre informatif lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026, les résolutions suivantes sont directement soumises au vote :

Résolution n° 1 — Approbation du rapport moral de l'exercice 2025

Le rapport moral relatif à l'exercice 2025, présenté par le Président lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026, est soumis au vote.

Résolution adoptée à l'unanimité, soit 100 % d'approbation.

Résolution n° 2 — Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025

Le rapport d'activité, détaillant les actions menées et les résultats sportifs de l'association au cours de l'exercice 2025 et présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026, est soumis au vote.

Résolution adoptée à l'unanimité, soit 100 % d'approbation.

Résolution n° 3 — Approbation des comptes de l'exercice 2025

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, présentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026, sont soumis au vote.

Résolution adoptée à l'unanimité, soit 100 % d'approbation.

Résolution n° 4 — Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025, soit 3 505 €, au compte de report à nouveau, afin de poursuivre le développement de l'association.

Résolution adoptée à l'unanimité, soit 100 % d'approbation.

Résolution n° 5 — Adoption du budget prévisionnel de la saison 2025/2026

Le budget prévisionnel de la saison 2025/2026, présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026, est soumis au vote et adopté comme feuille de route financière pour l'exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité, soit 100 % d'approbation.

II. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.

Le présent procès-verbal est établi pour constater le vote formel, dans des conditions de quorum régulières, des résolutions présentées à titre informatif lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026.

III. Annexes

- Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2026, incluant le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier et le budget prévisionnel de la saison 2025/2026

Fait à Vitry-le-François, le 29 avril 2026.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Hugo Claudepierre

Laetitia Claudepierre